

# **Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale**

**2004-2005**

**Rapport ministériel sur le rendement**

---

L'honorable Irwin Cotler, c.p., o.c., député  
Ministre de la Justice et  
Procureur général du Canada

## Table des matières

### SECTION I – SURVOL 1

<b>Message du Commissaire .....</b>	<b>2</b>
<b>Déclaration de la direction .....</b>	<b>3</b>
<b>Renseignements sommaires.....</b>	<b>4</b>
Énoncé de mission .....	4
Énoncé de vision.....	4
Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes.....	4
Rendement global du ministère .....	5

### SECTION II – ANALYSE DU RENDEMENT PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE 6

<b>Résultat stratégique .....</b>	<b>7</b>
<b>Liens avec les programmes, les ressources et les résultats .....</b>	<b>8</b>

### SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 9

<b>Renseignements sur l'organisation.....</b>	<b>10</b>
<b>Tableau 1: Comparaison des dépenses prévues aux dépenses réelles (équivalents temps plein compris) .....</b>	<b>12</b>
<b>Tableau 2 : Utilisation des ressources par secteur d'activités .....</b>	<b>13</b>
<b>Tableau 3: Postes votés et législatifs.....</b>	<b>14</b>
<b>Tableau 4: Coût net pour le ministère .....</b>	<b>15</b>
<b>Tableau 5: Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles .....</b>	<b>16</b>
<b>Tableau 6: Politiques sur les voyages .....</b>	<b>17</b>

### SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT 18

Pour obtenir des renseignements supplémentaires .....	19
Liste des rapports prévus par la loi et des rapports du Bureau .....	19
Loi appliquée par le Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale .....	19

## **SECTION I – SURVOL**

## **Message du Commissaire**

J'ai le plaisir de déposer le rapport sur le rendement du [Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale](#) pour l'exercice terminé le 31 mars 2005.

La restructuration de notre organisation se poursuit. On s'attend à ce que les changements apportés à la prestation des services allègent et assouplissent l'organisation, tout en la rendant plus efficace. Suivant l'initiative gouvernementale, le Bureau s'emploie par ailleurs à moderniser son système de gestion administrative de base et a introduit la fonction moderne de contrôleur.

Nous nous efforçons toujours d'offrir un soutien optimal aux activités de la magistrature fédérale, dans le respect de quatre grandes orientations stratégiques : améliorer le service aux clients; l'amélioration des compétences de nos employés; mettre en œuvre les politiques relatives à la sécurité et l'amélioration des communications et la circulation de l'information. Ces priorités sont partie intégrante de notre énoncé de mission et se reflètent dans les résultats stratégiques et les stratégies d'évaluation du rendement du Bureau.

David Gourdeau

## **Déclaration de la direction**

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement de 2004-2005 du Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale.

Le document a été préparé en fonction des principes de reddition de comptes contenus dans le *Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004-2005 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada* :

- Il est conforme aux exigences particulières de reddition de comptes décrites dans le guide;
- Il est fondé sur la structure de secteur d'activités approuvée du ministère;
- Il présente des renseignements uniformes, complets, équilibrés et précis;
- Il offre un modèle de responsabilisation pour les résultats atteints avec les ressources et les autorités allouées;
- Il fait état des sommes qui ont été allouées et approuvés par les Budget des dépenses et les Comptes publics du Canada.

---

David Gourdeau

Commissaire à la magistrature fédérale

## Renseignements sommaires

### Raison d'être du ministère

#### Énoncé de mission

Notre mission est de protéger l'indépendance des juges et de fournir des services de nature à optimiser le fonctionnement du système judiciaire canadien.

#### Énoncé de vision

*Le CMF constitue l'un des principaux piliers de la magistrature canadienne, et il entend renforcer ce rôle par l'excellence de ses services. En tant qu'un des principaux protecteurs de la magistrature, il cherchera de nouvelles façons d'en promouvoir l'importance auprès des Canadiens. Fournisseur exclusif de services de soutien professionnels aux juges, le CMF continuera d'améliorer la pertinence, la qualité technique et la valeur de cet appui.*

### Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes

Il y a 1043 juges de nomination fédérale au Canada, qui siègent aux cours supérieures des provinces et des territoires, ainsi qu'aux cours spécialisées comme la Cour fédérale d'appel, la Cour fédérale et la Cour canadienne de l'impôt. Ces cours jouent un rôle essentiel dans la protection des droits des citoyens et ils garantissent le respect par le gouvernement des règles de droit et de justice. Le CMF veille à l'indépendance judiciaire et offre une formation linguistique et informatique destinée à rehausser la compétence des juges.

Le CMF publie les *Recueils des arrêts de la Cour fédérale*, qui sont les comptes rendus officiels et bilingues des arrêts et extraits d'arrêts jugés suffisamment importants pour justifier leur publication à l'intention d'un public informé.

Le CMF veille à en outre à la rapidité et à l'efficacité des nominations. Ainsi, le Secrétariat a reçu et traité 542 candidatures et organisé 32 réunions de comités consultatifs. Ces derniers ont évalué au total 256 candidatures, dont les résultats ont été certifiés par la Directrice exécutive, Nominations à la magistrature et présentés au ministre.

La promotion des principes d'indépendance judiciaire ainsi que de l'efficacité et de la transparence du système judiciaire à l'échelle internationale permet enfin de protéger les intérêts du Canada à l'étranger et donne d'ailleurs plus de visibilité à notre pays aux tribunes internationales.

### Total des ressources financières du ministère

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
337 557 000 \$	344 544 427 \$	343 675 539 \$

### Total des ressources humaines du ministère

Prévues	Réelles	Différence
63	67	4

### Résumé du rendement ministériel pour chaque résultat stratégique, priorité et engagement

Résultats Stratégiques	2004–2005 Priorités/ Engagements	Type	Dépenses prévues	Dépenses réelles	Résultats prévus et situation actuelle
Protéger l'indépendance du pouvoir judiciaire fédéral et promouvoir son efficacité, en lui offrant un soutien administratif complet en vertu de la <i>Loi sur les juges</i> .	1. Améliorer le service aux clients.	Courante	2,5 M \$	2,9 M \$	non atteint
	2. Améliorer les compétences de nos employés.	Courante	1,0 M \$	0,1 M \$	non atteint
	3. Mettre en œuvre les politiques relatives à la sécurité.	Courante	0,5 M \$	0,2 M \$	non atteint
	4. Améliorer les communications et la circulation de l'information.	Courante	0,5 M \$	0,5 M \$	non atteint

### Rendement global du ministère

Le CMF avait prévu mener à bien une vaste initiative de transformation en 2004-2005. Des changements apportés aux priorités ainsi qu'aux directives administratives du Secrétariat du Conseil du Trésor ont toutefois entraîné la réévaluation du plan d'action initial. Notre plan reflète maintenant les améliorations substantielles apportées à nos trois programmes fondamentaux, soit la formation linguistique des juges, la gestion des ressources judiciaires et les nominations à la magistrature. Ces programmes s'appuieront sur les améliorations apportées de même aux Services intégrés, sur le plan horizontal, en ce qui concerne les ressources humaines, les communications, la planification intégrée, les systèmes d'information, la gestion de l'information et la sécurité. Il est prévu de demander au Secrétariat Conseil du Trésor les crédits nécessaires au financement de la mise en œuvre de ces initiatives. Nous avons déjà obtenu quelques résultats importants, notamment la mise en œuvre d'un processus de planification opérationnelle, la fin de l'examen du programme de formation linguistique et l'élaboration d'un plan de reprise des activités.

## **SECTION II – ANALYSE DU RENDEMENT PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE**



## Résultat stratégique

Protéger l'indépendance du pouvoir judiciaire fédéral et promouvoir son efficacité, en lui offrant un soutien administratif complet en vertu de la [Loi sur les juges](#).

### Résultats prévus :

#### - Résultats Intermédiaires

Rester un pilier du système judiciaire canadien en offrant des services complets, fiables et de qualité.

Maintenir et améliorer si possible les partenariats avec des organisations judiciaires du Canada et d'ailleurs.

Améliorer et adapter constamment les systèmes et méthodes du CMF, et employer les technologies les meilleures et les plus éprouvées pour répondre aux besoins des clients.

#### - Résultats Immédiats

Améliorer la capacité du CMF de répondre aux membres de la magistrature afin de permettre aux juges de jouer leur rôle essentiel dans la protection des droits des citoyens, et assurer par ailleurs l'adhésion des gouvernements aux règles du droit et de la justice.

### Plans, priorités et engagements

Voici les priorités clés évoquées dans le [Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005](#)

- 1) Améliorer le service aux clients;
- 2) Améliorer les compétences de nos employés;
- 3) Mettre en œuvre les politiques relatives à la sécurité; et
- 4) Améliorer les communications et la circulation de l'information.

## **Liens avec les programmes, les ressources et les résultats**

### **Améliorer le service aux clients.**

La formation des juges de nomination fédérale est une composante importante des services offerts aux juges. Le CMF offre deux types de formation aux juges, un programme de formation linguistique et un programme de formation informatique pour l'accès au Système de communication judiciaire (JUDICOM), y compris une formation de base sur les ordinateurs et une formation personnalisée en ce domaine. Ces programmes de formation ont été administrés pour un coût total de 2 964 000 \$.

Les juges ont présenté à peu près 356 demandes d'inscription aux diverses activités de formation linguistique. Environ 535 juges ont reçu de la formation informatique sous une forme ou une autre en 2004-2005. Par suite de l'examen effectué en cours d'exercice, le programme de formation informatique a été transféré le 1<sup>er</sup> avril 2005 à l'Institut national de la magistrature, un organisme sans but lucratif qui a justement le mandat d'offrir des cours aux juges.

Le Programme de consultation pour la magistrature est un programme d'aide aux employés prévu spécifiquement pour les juges. Ce programme est administré par le CMF et il fournit une aide à tous les juges et à leur famille. Comme il s'agit d'un programme confidentiel, il n'y a pas d'information sur l'utilisation individuelle. Toutefois, le CMF a reçu plusieurs témoignages quant à l'importance de ce programme pour les membres de la magistrature. Les dépenses totales affectées à ce programme étaient de 76 703 \$, dont 66 520 \$ ont été récupérés par l'entremise d'une entente de partage des coûts avec les gouvernements provinciaux.

### **Améliorer les compétences de nos employés**

Le CMF entendait élaborer un plan de ressources humaines pour satisfaire aux exigences du *Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique*, de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* et du plan stratégique de l'organisation. Le temps écoulé avant l'adoption de la loi et l'évaluation des effets des changements qu'elle exige ainsi que les retards des initiatives internes ont aussi retardé l'achèvement du plan de ressources humaines. Le CMF est maintenant délégataire du pouvoir de dotation qui relevait auparavant de la Commission de la fonction publique et peut maintenant entreprendre un développement substantiel de ses ressources humaines. Le rôle du Comité directeur des ressources humaines a d'ailleurs été revu en conséquence. Le personnel a continué de se prévaloir des programmes de formation continue.

### **Mettre en œuvre les politiques relatives à la sécurité**

Le CMF a dressé un plan de reprise des activités et un plan de reprise après sinistre. Par ailleurs, le Secrétariat du Conseil du Trésor a récemment demandé à tous les ministères de disposer d'ici août 2005 d'un plan d'action pour la gestion de la sécurité des technologies de l'information. Le retard pris dans l'initiative de transformation a empêché d'accéder totalement à la demande, mais le CMF compte intégrer ses propres fonctions de sécurité à l'étape de la planification ainsi qu'au nouveau système.

### **Améliorer les communications et la circulation de l'information**

Le CMF a dressé un plan directeur qui précise les priorités et les objectifs. Il y a beaucoup de travail accompli dans l'élaboration du plan de mise en œuvre du programme de gestion de l'information (SGDDI). Le CMF a aussi entrepris de consigner toutes ses pratiques et tous ses processus pour déterminer s'il y a chevauchement et s'il y a des réductions possibles.

## **SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

## Renseignements sur l'organisation

Le Commissaire à la magistrature fédérale est secondé par un sous-commissaire, qui est responsable des services intégrés et de la formation linguistique. Du CMF relèvent également la directrice exécutive, Nominations à la magistrature et Conseillère juridique (responsable de la gestion du processus des nominations au nom du Commissaire), l'arrêviste en chef, responsable des *Recueils des arrêts de la Cour fédérale*, ainsi que le directeur exécutif et avocat général du Conseil canadien de la magistrature, responsable de la gestion du bureau du Conseil.

## DESCRIPTION DU SECTEUR D'ACTIVITÉ

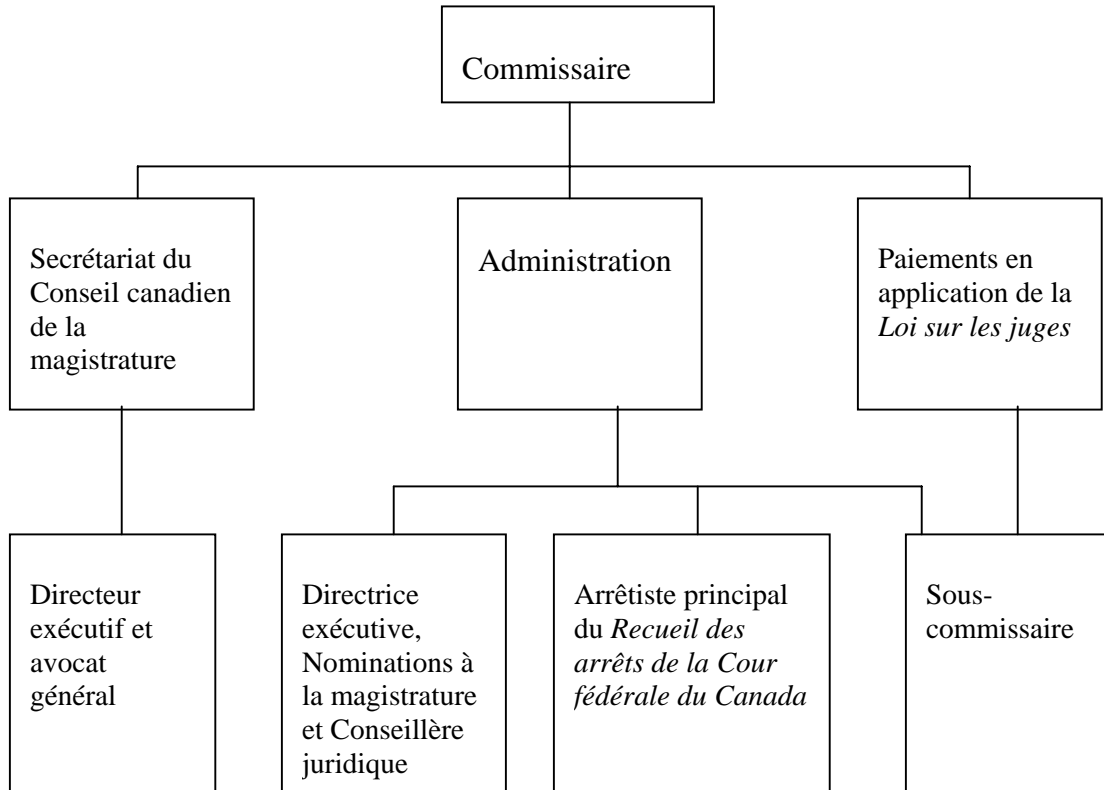
Le Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale fournit toute une gamme de services à la magistrature par l'intermédiaire des services internes suivants : administration, Conseil canadien de la magistrature et paiements en application de la *Loi sur les juges*.

○ **Administration** – Ce service guide et conseille la magistrature fédérale relativement à l'interprétation de la Partie I de la *Loi sur les juges*; il fournit au ministre de la Justice une liste à jour de candidats admissibles à la magistrature et fournit un soutien à la magistrature en ce qui a trait aux finances, au personnel, à l'administration, à la formation, aux publications et à la gestion de l'information.

○ **Conseil canadien de la magistrature** – Ce service administre le Conseil canadien de la magistrature conformément à la *Loi sur les juges*. Le Conseil, qui est composé des trente-neuf juges en chef et juges en chef adjoints des cours supérieures du Canada, agit indépendamment dans l'exécution de son mandat, lequel consiste à promouvoir l'efficacité de l'administration de la justice au Canada. Le bureau du Conseil est géré par un directeur exécutif et avocat général qui relève, sur le plan fonctionnel, de la juge en chef du Canada et, sur le plan administratif, du Commissaire à la magistrature fédérale.

○ **Paiements en application de la Loi sur les juges** – Ce service s'occupe du paiement des traitements, indemnités et pensions aux juges et à leurs survivants, conformément à la *Loi sur les juges*.

## Organigramme



**Tableau 1: Comparaison des dépenses prévues aux dépenses réelles  
(équivalents temps plein compris)**

(en millions de dollars)	2002-2003 Dépenses réelles	2003-2004 Dépenses réelles	2004-2005			
			Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Magistrature fédérale	315,6	331,1	337,6	339,1	344,5	343,7
<b>Total</b>	<b>315,6</b>	<b>331,1</b>	<b>337,6</b>	<b>339,1</b>	<b>344,5</b>	<b>343,7</b>

<b>Total</b>	315,6	331,1	337,6	339,1	344,5	343,7
Moins : revenus non disponibles	10,2	10,0	9,0	9,0	8,8	8,8
Plus : coût des services reçus à titre gracieux*	0,9	0,8	0,9	0,9	1,0	1,0
<b>Coût net pour le ministère</b>	<b>306,3</b>	<b>321,9</b>	<b>329,5</b>	<b>331,0</b>	<b>336,7</b>	<b>335,9</b>

<b>Équivalents temps plein</b>	<b>54</b>	<b>57</b>	<b>63</b>	<b>63</b>	<b>67</b>	<b>67</b>
--------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

**Tableau 2 : Utilisation des ressources par secteur d'activités**

2004-2005								
Secteur d'activités (SA)	Budgétaire						Plus : Non budgétaire	Total
	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions	Total : Dépenses budgétaires brutes	Moins : Revenus disponibles	Total : Dépenses budgétaires nettes	Prêts, investissements et avances	
<b>Magistrature fédérale</b>								
Budget principal	337 832 000	0	0	337 832 000	275 000	335 557 000	0	337 557 000
<i>Dépenses prévues</i>	339 100 000	0	0	339 100 000	275 000	339 375 000	0	339 375 000
Total des autorisations	344 763 555	0	0	344 763 555	219 128	344 544 427	0	344 544 427
Dépenses réelles	343 894 667	0	0	343 675 539	219 128	343 894 667	0	343 894 667

**Tableau 3: Postes votés et législatifs**

Poste voté ou législatif	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	2004-2005			
		Budget principal	Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
20	Dépenses de fonctionnement	7 970 000	7 970 000	8 712 013	8 245 890
25	Dépenses de fonctionnement du Conseil canadien de la magistrature	1 575 000	1 575 000	2 022 250	1 619 486
(S)	Paiements aux termes de la <i>Loi sur les juges</i>	327 076 000	328 619 000	332 987 707	332 987 707
(S)	Contributions aux avantages sociaux des employés	936 000	936 000	822 457	822 457
	<b>Total</b>	<b>337 557 000</b>	<b>339 100 000</b>	<b>344 544 427</b>	<b>343 675 539</b>

Le montant alloué aux crédits 20 et 25 a été augmenté par le Budget supplémentaire des dépenses.

L'augmentation dans le nombre de juges et l'augmentation dans le nombre de juges qui ont choisi le statut de juge surnuméraire entraînent à la hausse les sommes versées au titre des paiements en vertu de la *Loi sur les juges*.



**Tableau 4: Coût net pour le ministère**

(en millions de dollars)	2004-2005
Dépenses réelles	343,7
<i>Plus : Services reçus à titre gracieux</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	0,6
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (hors les fonds renouvelables)	0,4
<i>Moins : Revenus non disponibles</i>	8,8
<b>Coût net pour le ministère en 2004-2005</b>	<b>335,9</b>

**Tableau 5: Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles**

**Revenus disponibles**

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	2004-2005			
			Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
<b>Magistrature fédérale</b>						
Frais de service du Bureau du juge-arbitre	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Entente administrative avec l'Agence canadienne de développement international	0,10	0,084	0,125	0,125	0,076	0,076
Programme de formation JUDICOM	0,086	0,10	0,10	0,10	0,093	0,093
<b>Total des revenus disponibles</b>	<b>0,236</b>	<b>0,234</b>	<b>0,275</b>	<b>0,275</b>	<b>0,219</b>	<b>0,219</b>

**Revenus non disponibles**

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	2004-2005			
			Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
<b>Magistrature fédérale</b>						
Contributions des juges pour les rentes	10,0	9,989	9,0	9,0	8,8	8,8
<b>Total des revenus non disponibles</b>	<b>10,0</b>	<b>9,989</b>	<b>9,0</b>	<b>9,0</b>	<b>8,8</b>	<b>8,8</b>

## Tableau 6: Politiques sur les voyages

### Comparaison avec les Autorisations spéciales de voyager et la *Directive sur les voyages*, les taux et les indemnités, établies par le SCT

<b>Politique sur les voyages du Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale</b>
<b>Fondement :</b> L'article 34 de la <a href="#">Loi sur les juges</a>
<b>Portée :</b> Ne s'applique qu'aux déplacements au Canada que doivent effectuer les juges de nomination fédérale dans l'exercice de leurs fonctions judiciaires.
<b>Principales différences visant les dispositions de la politique :</b> Les juges ont droit au remboursement de leurs frais de déplacement engagés conformément à la <a href="#">Loi sur les juges</a> . Les juges ont le droit de voyager en classe affaires, mais ils sont encouragés à voyager en classe économique et, en fait, c'est ce que font la plupart d'entre eux. Nous avons élaboré une directive sur le remboursement des frais d'hébergement et de repas. Le maximum remboursable au titre de l'hébergement est de 150 \$ par nuit et, pour ce qui est des repas de 85 \$ par jour. Dans des circonstances particulières, nous remboursons aux juges des dépenses supérieures au montant prévu dans ces directives, sous réserve toutefois d'une notification préalable au Bureau, ou d'une lettre expliquant les circonstances particulières.
<b>Principales répercussions financières des différences :</b> L'ensemble des frais de déplacement alloués aux juges est comparable aux frais engagés dans le cadre des autorisations spéciales de déplacement.

## **SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT**

Dans le cadre de son mandat qui est d'appuyer la magistrature canadienne, le Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale fournit des services de soutien au Bureau du Conseil canadien de la magistrature. Ce dernier est formé des 39 juges en chef et juges en chef adjoints des cours supérieures du Canada. Son mandat est de promouvoir l'efficacité et l'uniformité ainsi que d'améliorer la qualité de l'administration de la justice au Canada. Le Conseil entend les plaintes formulées à l'encontre des juges de nomination fédérale. Pour en savoir plus sur le Conseil, son mandat et ses activités, consulter son site Web, à <http://www.cjc.gc.ca>.

### **Pour obtenir des renseignements supplémentaires**

Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale

99, rue Metcalfe, 8<sup>e</sup> étage

Ottawa (Ontario) K1A 1E3

Téléphone : (613) 995-5140 Téléc. : (613) 995-5615

Site web: <http://www.cmf.gc.ca/>

David Gourdeau – Commissaire, Téléphone : (613) 992-9175

Courriel : [dgourdeau@cmf.gc.ca](mailto:dgourdeau@cmf.gc.ca)

Marc Giroux – Sous-commissaire, Téléphone (613) 995-7438

Courriel : [mgiroux@cmf.gc.ca](mailto:mgiroux@cmf.gc.ca)

### **Liste des rapports prévus par la loi et des rapports du Bureau**

Rapport annuel du [Conseil canadien de la magistrature](#)

Actualités informatiques pour la magistrature

Recueil des arrêts de la Cour fédérale

Processus de nomination des juges fédéraux – Juin 1999

Rapport et recommandations de la Commission d'examen de la rémunération des juges 2004

### **Loi appliquée par le Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale**

Le ministre assume l'entière responsabilité de l'application de la loi suivante devant le Parlement :

[Loi sur les juges](#) (L.R.C. 1985, ch. J-1, art. 1). Juin 2001